

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 24 FEVRIER 1893.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres douze projets de loi formant le Budget général de l'État pour l'exercice 1894 (service ordinaire) et montant ensemble en recettes à fr. 345,865,548 40
et en dépenses à 344,002,035 67
soit un excédent de recettes de fr. 1,863,512 73

Un treizième projet de loi, quant au même exercice, est relatif au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre; il s'élève à fr. 1,032,035,086 84.

Le tableau ci-après rapproche ces propositions des évaluations et crédits votés ou proposés pour l'exercice 1893.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES entre les crédits des exercices 1893 et 1894.	
	votés ou demandés pour l'exercice 1893.	proposés pour l'exercice 1894.	En plus.	En moins.
Dettes publiques	100,850,021 17	106,928,060 17	78 039 »	»
Dotations	4,774,200 »	4,774,200 »	»	»
Ministère de la Justice	18,603,097 »	18,603,097 »	»	»
— des Affaires Étrangères	2,487,463 »	2,507,523 »	20,060 »	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	23,209,545 »	23,268,545 »	59,000 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17 440,393 »	17,440,393 »	»	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	102,183,500 »	102,299,745 »	116,245 »	»
— de la Guerre	46,801,152 50	46,801,152 50	»	»
Gendarmerie	4,301,100 »	4,291,500 »	»	9,600 »
Ministère des Finances	15,567,975 »	15,558,820 »	»	9,155 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,529,000 »	1 529,000 »	»	»
	343,747,446 67	344,002,035 67	273,344 »	18,735 »
Voies et Moyens	344,750,828 40	345,865,548 40	+ 254,589 »	
	+ 1,003,381 73	+ 1,863,512 73		

Il est à remarquer d'une part que le Budget de la Dette publique ne comprend pas les dépenses à procéder de l'augmentation qu'elle recevra en 1893; d'autre part, que les Chambres sont saisies d'un projet de loi allouant au Trésor quelques nouvelles ressources pour compenser des réductions des tarifs du chemin de fer, déjà en partie effectuées.

Dépenses. — Les crédits demandés pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1894 s'élèvent à . . . fr. 344,002,035 67

Les crédits votés ou demandés pour l'exercice 1893 sont de 343,747,446 67

Soit net en augmentation fr. 254,589 »

Des explications détaillées sur chacune des augmentations ou diminutions sont données, sous forme de note préliminaire, en tête de chaque projet de loi de Budget de dépense.

Recettes. -- Les recettes ordinaires, qui constituent le Budget des Voies et Moyens, sont évaluées pour 1894 à la somme de fr. 345,865,548 40

Le montant des recettes prévues pour 1893 s'élève à 344,750,828 40

Il en résulte pour 1894 une augmentation de fr. 1,114,720 » qui se décompose ainsi qu'il suit :

	Augmentations.	Diminutions.
Art. 1 ^{er} . Contribution foncière . . fr.	164,300 »	»
» 5. Douanes. — Droits d'entrée.	201,421 »	»
» 6. Accises. — Eaux-de-vie indigènes.	31,079 »	»
» 7. Recettes diverses	35,000 »	»
» 8. Enregistrement.	200,000 »	»
» 11. Successions. — Droits dus par les époux survivants	15,000 »	»
» 13. Naturalisations	»	6,000 »
» 15. Amendes de condamnations, etc.	»	30,000 »
» 20. Télégraphes et téléphones.	230,000 »	»
» 21. Postes.	176,520 »	»
» 27. Établissements et services régis par l'État	»	121,800 »
» 28. Produits divers et accidentels.	30,000 »	»
» 29. Revenus des domaines.	40,000 »	»
« 31. Produits divers des prisons	»	2,500 »
» 34. Droits de chancellerie.	900 »	»
» 41. Bonification de $\frac{1}{4}$ p. c., etc.	50,000 »	»
» 42. Fonds d'amortissement sans emploi	12,800 »	»
A REPORTER. . . . fr.	1,187,020 »	160,300 »

REPORT.	fr. 1,187,020 »	160,300 »
» 43. Intérêts à 3 1/2 % sur 20,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo .	85,000 »	»
» 45. Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	30,000 »	»
» 46. Remboursement par les communes, etc.	10,000 »	»
» 51. Recettes diverses et accidentelles	52,500 »	»
» 59. Établissements de bienfaisance	»	89,500 »
	<hr/>	<hr/>
	1,364,520 »	249,800 »
EN PLUS.	fr. 1,114,720 »	
	<hr/>	<hr/>

Une note placée en tête du projet de Budget des Voies et Moyens donne des explications sur chacune de ces augmentations et diminutions.

Comme les années précédentes, le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires ne sera déposé qu'au commencement de l'exercice.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

